

VOUS CHANGEZ D'OPÉRATEUR INTERNET ?

1 VOUS ÉTIEZ DÉJÀ CLIENT SOSH MOBILE ?

remplissez les deux coupons
ci-dessous.
Joignez les justificatifs suivants :

- ▶ 1 copie de la 1^{ère} facture (papier ou électronique) Sosh mobile + Livebox
- ▶ 1 copie de la facture attestant des frais de résiliation de votre précédent opérateur, émise après le 01/06/2013
- ▶ 1 copie de la dernière facture (papier ou électronique) Sosh mobile datant de moins de 3 mois.

Envoyez le tout sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur avant le 10/01/2014 inclus à :

Sosh Marketing
ODR jusqu'à 130 € Changement d'Opérateur internet
TSA 80005
33627 Bordeaux Cedex 9

2 VOUS ÊTES NOUVEAU CLIENT SOSH ?

remplissez le premier coupon
uniquement.
Joignez les justificatifs suivants :

- ▶ 1 copie de la 1^{ère} facture (papier ou électronique) Sosh mobile + Livebox
- ▶ 1 copie de la facture attestant des frais de résiliation de votre précédent opérateur, émise après le 01/06/2013

Envoyez le tout sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur avant le 10/01/2014 inclus à :

Sosh Marketing
ODR jusqu'à 130 € Changement d'Opérateur internet
TSA 80005
33627 Bordeaux Cedex 9

vous changez
d'opérateur internet ?

DU 1ER AOÛT AU 10 OCTOBRE 2013



par Orange

OFFRE DE REMBOURSEMENT

JUSQU'À 100€ DE REMBOURSEMENT

SUR VOS FRAIS DE RESILIATION INTERNET

Si vous changez de fournisseur d'accès à internet et souscrivez à une offre Sosh mobile + Livebox en restant minimum 2 mois, Sosh vous rembourse dans la limite de 100€ les frais de résiliation ou les mois d'abonnement restant à échoir jusqu'au terme de l'engagement facturés par votre ancien fournisseur d'accès à internet.



Offres Sosh mobile + Livebox sans engagement (frais de résiliation de l'accès internet de 50 €).

Offre réservée aux particuliers soumise à conditions, valable en France métropolitaine, sous réserve d'éligibilité.

Offre différée de remboursement, valable pour toute première souscription, entre le 01/08/2013 et le 10/10/2013, à une offre Sosh mobile + Livebox pour toute résiliation d'une offre internet haut débit ou très haut débit auprès d'un autre opérateur qu'Orange après le 01/06/2013, sous réserve de rester abonné 2 mois minimum à l'offre Sosh mobile + Livebox, et de l'envoi des pièces justificatives.

Remboursement sur facture du montant du forfait mensuel de l'abonnement, à compter de la facture suivant l'acceptation du dossier et sur les factures suivantes (sous réserve de rester abonné à l'offre Sosh mobile + Livebox), dans la limite de 100€. En cas de résiliation de l'abonnement avant remboursement complet sur factures, le remboursement de la différence sera fait par chèque.

Un seul remboursement par abonnement Sosh mobile + Livebox, effectué sur facture dans les 8 semaines suivant la réception complète des pièces justificatives et du coupon de remboursement avant le 10/01/2014 inclus, le cachet de La Poste faisant foi.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en écrivant à : Orange Service Clients - Gestion des données personnelles - 33734 Bordeaux Cedex 9, avec la copie de votre pièce d'identité.

J'ai souscrit à une offre Sosh mobile + Livebox

N° de ligne Sosh (obligatoire)

Mes coordonnées (à inscrire en MAJUSCULES)

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Date et signature

COMMENT PROFITER DE L'OFFRE

1 - Abonnez-vous à une offre Sosh mobile + Livebox avant le 10/10/2013 inclus

2 - Remplissez le coupon ci-dessous en indiquant vos coordonnées et en joignant obligatoirement les justificatifs demandés :

- Copie de la 1re facture (papier ou électronique) Sosh mobile + Livebox
- Copie de la facture attestant des frais de résiliation de votre précédent opérateur, émise après le 01/06/2013

3 - Envoyez le tout sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur avant le 10/01/2014 inclus, le cachet de La Poste faisant foi, à

**SOSH MARKETING - ODR JUSQU'À 130 €
CHANGEMENT D'OPÉRATEUR INTERNET**

TSA 80005

33627 BORDEAUX CEDEX 9

ATTENTION, toute demande illisible, incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme non conforme et ne sera pas prise en compte.

4 - Suivez votre dossier sur suiviodr.orange.fr

cadre réservé à Sosh

☐ Bon validé

RM712 3061719



palier

vous changez
d'opérateur internet ?

DU 1ER AOÛT AU 10 OCTOBRE 2013



OFFRE DE REMBOURSEMENT

30€ OFFERTS

RESERVE AUX CLIENTS DEJA SOSH MOBILE

Si vous êtes client Sosh mobile depuis plus de 2 mois et que vous changez de fournisseur d'accès à internet pour souscrire à une offre Sosh mobile + Livebox en restant minimum 2 mois, Sosh vous offre 30€ de remise sur votre facture.



Offres Sosh Mobile + Livebox sans engagement (frais de résiliation de l'accès internet de 50€).

Offre réservée aux particuliers soumise à conditions, valable en France métropolitaine, sous réserve d'éligibilité.

Offre différée de remboursement, valable pour toute première souscription, entre le 01/08/2013 et le 10/10/2013, à une offre Sosh mobile + Livebox par un client Sosh mobile (plus de deux mois d'ancienneté) et pour toute résiliation d'une offre internet haut débit ou très haut débit auprès d'un autre opérateur qu'Orange après le 01/06/2013, sous réserve de rester abonné 2 mois minimum à l'offre Sosh mobile + Livebox, et de l'envoi des pièces justificatives.

Remboursement sur facture du montant du forfait mensuel de l'abonnement, à compter de la facture suivant l'acceptation du dossier et sur les factures suivantes (sous réserve de rester abonné à l'offre). En cas de résiliation de l'abonnement avant remboursement complet sur factures, le remboursement de la différence sera fait par chèque.

Un seul remboursement par abonnement Sosh mobile + Livebox, effectué sur facture dans les 8 semaines suivant la réception complète des pièces justificatives et du coupon de remboursement avant le 10/01/2014 inclus, le cachet de La Poste faisant foi.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en écrivant à : Orange Service Clients - Gestion des données personnelles - 33734 Bordeaux Cedex 9, avec la copie de votre pièce d'identité.

COMMENT PROFITER DE L'OFFRE

(possibilité d'un envoi commun des justificatifs avec l'offre de remboursement des frais de résiliation internet)

1 - Abonnez-vous à une offre Sosh mobile + Livebox avant le 10/10/2013 inclus

2 - Remplissez le coupon ci-dessous en indiquant vos coordonnées et en joignant obligatoirement les justificatifs demandés :

- Copie de la 1re facture (papier ou électronique) Sosh mobile + Livebox
- Copie de la facture attestant des frais de résiliation de votre précédent opérateur, émise après le 01/06/2013
- Copie de la dernière facture (papier ou électronique) Sosh mobile datant de moins de 3 mois

3 - Envoyez le tout sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur avant le 10/01/2014 inclus, le cachet de La Poste faisant foi, à

**SOSH MARKETING - ODR JUSQU'À 130 €
CHANGEMENT D'OPÉRATEUR INTERNET**

TSA 80005
33627 BORDEAUX CEDEX 9

ATTENTION, toute demande illisible, incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme non conforme et ne sera pas prise en compte.

4 - Suivez votre dossier sur suiviodr.orange.fr

J'ai souscrit à une offre Sosh mobile + Livebox

N° de ligne Sosh (obligatoire)

Mes coordonnées (à inscrire en MAJUSCULES)

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Date et signature

1
palier

cadre réservé à Sosh

☐ Bon validé

RM712 3061720